

Délibération du Conseil Municipal

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

Ville de Saint-André

L'An Deux Mille Vingt, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT ANDRE s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 33

Etaient Présents :

Elisabeth MASSE, Jean-Pierre EURIN, Pascale LAHOUSTE, Olivier LECOINTE, Joséphine FARINEAUX, Nicolas LE NEINDRE à partir de la question 1/1, Claude WASILKOWSKI, Pascal THIBAUT, Danielle SENECHAL, Didier PARSY, Michel HUYLEBROECK à partir de la question 0/3, Laurent GOVAERT, Marie MARCHAND, Louis-Marie HARDY, Martine DURIEUX, Véronique TAVERNIER, Lydie YAP, Delphine MISZTAL, Serge GOSTIJANOVIC, Céline SEGUIN, Cédric ANDRE, Julie HENNEBELLE, Sébastien LEBLANC, Carmen GONZALEZ RUIZ, , Esteban GARCIA, Isabelle COLNENNE, Guillaume MONCEAUX, Loïc LEBEZ, Myrtille MAERTEN, Déborah ANDRE, Cyprien RICHER.

Ont donné procuration :

| | | |
|--------------------|---|--|
| Nicolas LE NEINDRE | à | Olivier LECOINTE jusqu'à la question 0/3 |
| Michel HUYLEBROECK | à | Elisabeth MASSE jusqu'à la question 0/2 |
| Régis LOGIER | à | Martine DURIEUX |
| Louis CRUCHET | à | Didier PARSY |

Etait absent :

Secrétaire de Séance : Carmen GONZALEZ RUIZ

QUESTION N°1/1

OBJET : DEVELOPPEMENT DES BORDS DE DEULE D'ICI A 2040

I : Rappel du Contexte :

Le secteur dit des « Bords de Deûle » s'étend de l'extrémité nord du parc de la Citadelle jusqu'à Wambrechies, sur les communes de La Madeleine, Saint-André-Lez-Lille et Marquette-Lez-Lille. L'histoire du développement de ce secteur aux portes de Lille est intimement liée au développement industriel autour du canal. Cette histoire porteuse d'un patrimoine riche a conduit, après la disparition des activités industrielles, à une situation de rupture du lien au canal. Les friches se sont développées et les Villes ont tourné le dos à la Deûle.

Depuis des années déjà, la Métropole Européenne de Lille œuvre à la valorisation du canal de la Deûle et de la Marque dont la confluence se trouve au cœur du secteur. La reconquête des friches, l'aménagement de la trame verte et bleue, parmi d'autres actions ont permis d'apporter des solutions à ce qui constitue un nouveau lien au canal.

La Deûle est désormais considérée comme un atout majeur du développement durable du territoire. Le SCoT de la Métropole Lilloise ainsi que le PLU2 reconnaissent les enjeux majeurs en termes d'exemplarité environnementale, architecturale et urbaine et d'attractivité que constitue ce patrimoine.

Cette attractivité retrouvée des « Bords de Deûle » met en lumière les nombreux enjeux d'envergure métropolitaine que revêt le secteur. La présence de nombreux fonciers à renouveler, malgré leurs contraintes liées à leur passé industriel, constitue un potentiel que la métropole en lien avec les communes doit veiller à organiser de manière à garantir l'atteinte des objectifs d'intérêt général attendus.

A titre d'illustration, le développement résidentiel projeté à l'horizon 2040 sur ce secteur pourrait représenter plus de 6 000 logements, soit l'équivalent de la Ville de Wambrechies.

Le territoire des Bords de Deûle présente, du fait de ses caractéristiques intrinsèques, un potentiel majeur pour répondre aux besoins des métropolitains et participer à l'attractivité de la Métropole Européenne de Lille.

Le potentiel de ce secteur de par son importance, implique de nombreux défis métropolitains en matière de mobilité, d'environnement, d'urbanisme, de patrimoine, d'évolution des modes de vivre et plus globalement, de faire la Ville de demain.

Fort de cette analyse, le Président de la Métropole en lien avec les communes prennent la décision de définir ensemble une vision cohérente et ambitieuse du devenir du secteur des Bords de Deûle d'ici à 2040. La démarche entreprise a pour objectif de définir une vision partagée et de trouver des solutions concrètes, construites entre les différentes parties prenantes de ce

territoire, qu'elles soient issues des mondes associatif, économique, institutionnel...

L'approche par les usages ainsi que la volonté d'explorer une nouvelle façon de construire une politique publique de développement territorial guident les travaux engagés.

La méthode d'élaboration de cette vision est inédite à l'échelle de la Métropole, et même au-delà. Inédite dans sa méthode d'interpellation et de co-production sur un espace de cette envergure. La démarche constitue une expérimentation dans la méthodologie de construction d'un projet d'aménagement du territoire qui fait l'objet d'un POC (Proof Of Concept) dans le cadre de Lille Capitale Mondiale du Design.

II : Objet de la délibération :

Démarche de définition de la vision partagée :

La démarche du projet de territoire des Bords de Deûle a pour objectif de définir une vision partagée, dont la mise en œuvre prendra corps à travers des engagements mutuels définis par les acteurs de la démarche. Ces engagements développés ci-après donnent le cap de la méthode, de la gouvernance et des actions à mettre en œuvre. Des actions concrètes qui répondent aux objectifs et in fine, aux besoins du territoire et de ses usagers.

Pour ce faire, un mode de travail et de pilotage singulier a été mis en œuvre entre la MEL et les communes de La Madeleine, Saint-André-Lez-Lille et Marquette-Lez Lille. Le pilotage a été effectué sous l'égide des Vice-Présidents en charge de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des transports publics. Les services ont été associés dans une diversité des compétences de la MEL permettant par l'intermédiaire d'ateliers de travail un croisement riche d'approches.

La démarche s'appuie sur 2 principes : l'approche usager et la co-construction par le croisement des regards. La méthodologie « desing thinking » employée, a conduit à créer une dynamique créative et enrichissante, associant différents acteurs du territoire, services de la MEL et des communes, et élus communaux et métropolitains.

Les participants de la démarche, quel que soit leur rôle ou leur responsabilité dans l'avenir de ce territoire sont tout d'abord entrés dans une phase d'immersion par l'appréhension des différents usages existants et futurs, des enjeux du territoire et des besoins que les différents usagers pourraient avoir. Cette appréhension par l'usage, complétée de connaissances partagées du territoire, était un préalable nécessaire à la compréhension des problématiques en place.

A travers une démarche de co-construction basée sur 9 ateliers itératifs, les nombreuses idées collectivement construites ont permis de faire des propositions aux usages futurs souhaités. Puis, les phases de convergence ont conduit les participants à définir, dans un premier temps des objectifs stratégiques, puis dans un second temps 180 solutions concrètes pour répondre à l'ambition partagée.

Le croisement des regards, le recours à l'expertise d'usage, la diversité des profils des participants et l'envie d'œuvrer au devenir de ce territoire sont les clés d'une ambition partagée déclinée en 5 Intentions Stratégiques, et qui constituera la base de la stratégie de mise en œuvre.

L'ensemble des travaux de la démarche sur 2019 ont fait l'objet d'une restitution le 12 novembre. Les Vice-Présidents Bernard DELABY et Daniel JANSSENS ainsi que les Maires des communes de La Madeleine, Saint-André-Lez-Lille et Marquette-Lez Lille, ont présenté l'Ambition des Bords de Deûle aux participants de la démarche initiée en début d'année.

Cette restitution a été l'occasion de dévoiler l'identité graphique de la démarche et de donner rendez-vous à la Communauté Bord de Deûle pour la mise en œuvre de l'Ambition dès 2020.

Une vision déclinée en 5 Intentions Stratégiques, socle commun du projet de ce territoire :

- La Deûle, un lien de nature pour les métropolitains comme pour les riverains ;
- Une Ville habitée répondant aux besoins de logements de tous les ménages ;
- Une Ville qui garantit la qualité architecturale et urbaine ;
- Une Ville animée ;
- Une Ville accessible par des déplacements durables.

Un document mis en annexe étaye cette ambition en développant, pour chacune des intentions stratégiques, des objectifs à considérer comme des caps à poursuivre. Il s'agira dans la suite de la démarche d'étudier plus précisément leurs faisabilités et leurs conditions d'opérationnalité.

Une vision partagée sur le territoire de Saint-André :

Le projet communal « Agir pour la ville durable » s'inscrit pleinement dans la vision intercommunale et partagée des Bords de Deûle à l'horizon 2040. Ce projet a pour objectif notable de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des habitants.

Ainsi, afin de nourrir et de conforter la mise en œuvre de la Vision partagée, il convient d'affirmer les points suivants :

- Le projet d'ampleur sur le site Caby s'inscrira pleinement dans les principes de la démarche « Bords de Deûle » et intégrera les enjeux et principes de la ville et des territoires durables.
- La ville a entamé une réflexion globale sur les formes de son développement urbain et sera particulièrement attentive à la requalification du bras mort de la Deûle.
- Les modes de déplacement en ville sont un enjeu fort pour Saint-André. Les réflexions de la commune croisent l'enjeu des mobilités (tous modes confondus) avec le respect et la valorisation de la qualité du cadre de vie.

Pour faire face à l'augmentation du trafic, les réflexions engagées dans le SDIT concernant le tramway, le réseau de transport en commun et les travaux de la LINO doivent être envisagées pour anticiper les besoins des habitants. Il conviendra de prendre en compte les démarches

initiées par la ville de Saint-André dans le cadre du Schéma Directeur des Infrastructures de Transport (SDIT).

Dans le cadre de son développement, la ville doit concilier les différents modes de déplacement en portant une attention particulière aux liaisons piétonnes et cyclistes. Celles-ci doivent faire l'objet d'une approche globale aux échelles communale et métropolitaine.

- Saint-André s'inscrit dans la Ville Durable et souhaite ainsi que les ressources soient gérées de façon responsable, que les nouveaux projets d'aménagement soient de qualité, composent avec le territoire existant et qu'ils contribuent au dynamisme économique de la ville. De plus, la ville continuera à proposer des logements pour tous et à promouvoir la mixité sociale et intergénérationnelle.
- La municipalité va recentrer son regard vers la Deûle en proposant des actions d'animation, qui pourront être organisées en intercommunalité et, qui faciliteront l'appropriation des berges de la Deûle par les habitants.

Les fondements de la démarche à garantir :

La démarche Bords de Deûle permet à la MEL et aux communes de réaffirmer collectivement leurs responsabilités d'acteurs publics dans la fabrication de la Ville.

Ensemble, les élus ont convenu de l'importance de rappeler les fonctions et le rôle des collectivités, à savoir :

- Anticiper en définissant le sens de l'intérêt général et métropolitain.
- Garantir l'implication citoyenne sur la démarche et les projets.
- Mieux prendre en compte l'utilisateur et l'environnement.
- Apporter des solutions concrètes au territoire.
- Evaluer le résultat des actions engagées.

Des engagements majeurs sont proposés pour la mise en œuvre du projet de territoire :

- Décider collégalement entre la MEL et les communes.
- Être garant de l'atteinte des objectifs.
- Déterminer les modalités d'association des citoyens.
- Préciser les modes de faire ensemble (partage d'information, gestion urbaine)
- Déterminer les attendus en matière de qualité environnementale, urbaine, architecturale, paysagère...

Les actions de gouvernance sur lesquelles s'engager :

Les premières actions permettant la mise en œuvre du projet de territoire concernent la gouvernance et ses modes de faire, politiques et techniques.

Il s'agit notamment de définir les modalités de gouvernance entre la MEL et les communes afin de garantir l'atteinte de l'ambition. A cet effet, il conviendra de :

- Mettre en place un Comité de Pilotage et de suivi associant communes et MEL dont le champ d'intervention relève de la mise en œuvre et de l'évaluation de la démarche des Bords de Deûle. Le Comité de Pilotage et de suivi aura spécifiquement pour mission de contribuer, de valider et de suivre toute étude d'aménagement du territoire ou tout projet pré-opérationnel ou opérationnel sur le secteur Bord de Deûle.
- Mettre en place une instance technique transversale, associant la MEL et les communes, qui s'appuie sur une direction de projet, dont la mission est de piloter le développement du secteur et d'accompagner le Comité de Pilotage et de suivi.
- Mettre en place un comité d'experts, composé en partie de représentants du monde associatif et d'usagers, chargé d'apporter un avis au Comité de Pilotage et de suivi sur les projets dès la phase de conception jusqu'à leur évaluation pour en assurer la cohérence et l'adéquation entre l'ambition et les attentes des usagers.
- Maintenir et formaliser les principes de participation citoyenne en s'appuyant sur la charte de la MEL. L'implication citoyenne permet de prendre en compte les usages d'aujourd'hui et de demain et de garantir ainsi la cohérence et l'appropriation de la démarche.

À titre d'information, la MEL s'engage à mettre en œuvre un périmètre de veille foncière et à lancer en partenariat avec les communes un accord cadre en matière urbaine afin d'assurer la définition du projet urbain et d'en assurer la mise en œuvre et le suivi.

En conséquence, il est décidé :

- 1) De valider l'ambition métropolitaine du secteur à travers les 5 Intentions Stratégiques et leurs déclinaisons.
- 2) D'acter les fondements et les engagements de la démarche « Une vision pour les Bords de Deûle d'ici à 2040 » comme cadre structurant de la démarche.
- 3) De s'engager dans les premières actions à poursuivre sur 2020 en matières de gouvernance et de modalités de poursuites opérationnelles.

ADOPTÉE

7 ABSTENTIONS (GROUPE MINORITAIRE)



Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Elisabeth MASSE